

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11296**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Management des organisations, spécialité : Collaborateur de Cabinet Comptable (LPCCC)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Rennes I, INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (de Rennes)	Président de l'université de Rennes I, Recteur Chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

314t Etablissement des documents comptables et de gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Le rôle des cabinets comptables et des associations de gestion et de comptabilité est d'abord de réaliser, traiter et contrôler l'établissement des comptes de très nombreuses entités (artisans, commerçants, professions libérales, associations, PME-PMI...) en conformité avec les règles comptables, fiscales et sociales, depuis la saisie des pièces comptables jusqu'à la présentation des bilans et autres déclarations légales (bilans, comptes de résultats, TVA, taxe professionnelle...). Cependant la complexification des réglementations juridiques, fiscales, sociales requiert aujourd'hui des cabinets comptables d'être capables d'assurer auprès de leurs clients à la fois une mission de conseil et d'assistance (en matière de création d'entreprise ou d'activité, de gestion fiscale et patrimoniale, de gestion sociale, en cas de contrôle...) et une mission d'interface avec les interlocuteurs extérieurs des entreprises clientes (banques, service fiscaux, OPCA, avocats...).

Le diplômé de la Licence Professionnelle Collaborateur de Cabinet Comptable est doté des compétences spécifiques nécessitées par les évolutions récentes des normes professionnelles et du travail en cabinet comptable auprès de TPE et de PME. Il intervient - sous la responsabilité d'un chef de mission ou d'un expert comptable de sa structure d'appartenance - sur les missions de suivi et d'accompagnement comptable, financier, social, juridique, fiscal, des dossiers clients qui lui sont confiées.

Le collaborateur de cabinet vérifie la conformité des données comptables et fiscales en suivant l'évolution des obligations légales et dans le respect des normes professionnelles, révisé l'ensemble des comptes des entreprises de son portefeuille client, effectue les différentes déclarations fiscales, élabore les documents de synthèse d'une entreprise, accompagne et conseille l'entrepreneur dans son environnement sur des problématiques quotidiennes.

Compétences ou capacités attestées

S'adapter à une clientèle variée (associations, TPE, PME...), à des cadres réglementaires parfois spécifiques, à des attentes hétérogènes,
Analyser et synthétiser rapidement les questions posées par un client,
Respecter la confidentialité des informations relatives aux entreprises clientes,
Utiliser l'outil informatique et des logiciels spécifiques pour effectuer la saisie informatique des données nécessaires à l'établissement des documents comptables ou des déclarations des entreprises,
Se conformer à des règles strictes (cadres légaux, réglementations),
Exécuter des travaux dans des délais exigés par les réglementations (TVA, bilans...),
Prévoir, planifier méthodiquement son travail,
Organiser avec méthodes le classement des dossiers,
Rechercher l'information dans les ouvrages dédiés, actualiser ses connaissances en matière de législation sociale, fiscale... pour renseigner les clients sur les réglementations et évolutions des réglementations et/ou aider à orienter une décision,
Se tenir à disposition du client,
Préparer un dossier complet et pertinent pour son supérieur hiérarchique (assistance en cas de contrôle, présentation du bilan annuel...)
Assurer en autonomie complète la gestion d'un portefeuille clients au sein d'un cabinet comptable ou d'une association de gestion et de comptabilité.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité :

Cabinets d'expertise comptable, AGC, entreprises

Types d'emplois accessibles :

- Collaborateur de cabinet comptable, responsable d'un portefeuille clients, avec possibilité d'évolution vers des fonctions de chef de mission,

- Comptable en entreprise

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1206 : Management de groupe ou de service comptable

M1202 : Audit et contrôle comptables et financiers

M1203 : Comptabilité

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

La formation s'adresse à :

Des étudiants titulaires d'un diplôme bac+2 à dominante comptable (DUT-BTS) ou à des étudiants ayant suivi avec succès les deux premières années (L1+L2) de la licence AES et désireux de s'intégrer dans un cabinet comptable.

Des salariés ou demandeurs d'emploi qui ont une expérience professionnelle de trois ans dans le domaine comptable et pourront à ce titre bénéficier de la validation de leurs acquis.

La formation se déroule en alternance sur 12 mois et se répartit ainsi :

UE1 : Langages fondamentaux (communication, méthodologie, langue vivante, informatique)

UE2 : Connaissances du secteur (gestion juridique, gestion sociale, gestion financière, gestion de patrimoine)

UE3 : Connaissance du métier (gestion comptable, gestion fiscale)

UE4 : Projet tuteuré (150h)

UE5 : Stage (34 semaines, programmé dans le temps en fonction des contraintes des cabinets comptables, janvier-mai)

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé définitivement

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le responsable de la LP et des enseignants universitaires et professionnels
En contrat d'apprentissage	X	Le responsable de la LP et des enseignants universitaires et professionnels
Après un parcours de formation continue	X	Le responsable de la LP et des enseignants universitaires et professionnels
En contrat de professionnalisation	X	Le responsable de la LP et des enseignants universitaires et professionnels
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Président du conseil d'Institut de l'IUT, directeur de l'IUT, représentant du service commun de formation continue de l'université de Rennes 1, responsable pédagogique du diplôme avec 1 ou deux enseignant(s) du diplôme, 2 professionnels (experts comptables).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 juillet 2008 relatif aux habilitations de l'université de Rennes 1

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis plus de 10 ans, dans cette formation qui était antérieurement un Diplôme de l'Université de Rennes 1, le taux d'insertion a toujours été supérieur à 66% dans le mois qui suit la fin de formation. En ce qui concerne la promotion 2008-2009 qui a terminé en septembre 2009, le taux d'insertion est de 78%.

Autres sources d'information :

Les enquêtes d'insertion à 6 mois, 2 ans et 5 ans sont disponibles sur demande.

<http://www.univ-rennes1.fr/>

<http://www.iutren.univ-rennes1.fr/>

<http://soie.univ-rennes1.fr/>

Université de Rennes 1 Service Orientation Insertion Entreprise

Lieu(x) de certification :

Université Rennes I : Bretagne - Ille-et-Vilaine (35) [RENNES]

Université de Rennes 1

2 rue du Thabor

CS 46510 - 35065 RENNES CEDEX

tél. 02 23 23 36 36

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de Rennes - Département GEA

3 rue du Clos Courtel - BP 90422

35704 RENNES CEDEX 7

Téléphone : 02 23 23 40 00

Historique de la certification :

Transformation en licence professionnelle en 2008 d'un diplôme d'université (DUCCC) créé en 1989 avec le soutien du Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables.